

Rubrique: Construction, territoire, énergie et transports
Sous-rubrique: Mise en consultation publique des plans
Date de publication: KABVS 29.06.2026
Visible par le public jusqu'au: 29.06.2027
Numéro de publication: BA-VS10-0000001340

Entité de publication

Canton du Valais - Service de la mobilité, Kanton Wallis - Dienststelle für Mobilität, Rue des Creusets 5, 1950 Sion

Mise en consultation publique des plans – Demande de construction dans l'Espace Réservé aux Eaux liée au réaménagement de la traversée du village des Valettes sur la RC n° 417 Les Valettes – Bovernier, Bovernier

Titre de la mise à l'enquête publique

Demande de construction dans l'Espace Réservé aux Eaux liée au réaménagement de la traversée du village des Valettes sur la RC n° 417 Les Valettes – Bovernier

Entité responsable

Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement

Description du projet

En complément à la publication du 5 novembre 2025 portant sur **le projet de réaménagement de la traversée du village des Valettes sur la RC n° 417 Les Valettes – Bovernier**, conformément aux articles 39 et suivants de la loi sur les routes du 3 septembre 1965 (LR), le Service de la mobilité demande une autorisation au sens de l'art. 41c de l'Ordonnance fédérale sur la protection des eaux du 28 octobre 1998 (OEaux) et de l'art. 14 de la Loi sur les dangers naturels et l'aménagement des cours d'eau du 10 juin 2022 (LDNACE) pour construction dans l'espace réservé aux eaux (ERE).

Visa

Franz Ruppen, conseiller d'Etat

Date de publication

Le 29 juin 2026

Moyen de droit / Consultation

Les plans peuvent être consultés pendant le délai de trente jours auprès de l'administration communale de Bovernier, auprès du Service de la mobilité (bâtiment

Mutua, rue des Creusets 5 à Sion) ou auprès du même Service, arrondissement 3 – Bas-Valais, Rue du Léman 29 bis, à Martigny.

Les oppositions éventuelles peuvent uniquement porter sur l'intervention dans l'Espace Réserve aux Eaux (ERE) et non sur le dossier routier du 5 novembre 2025. Celles-ci doivent être motivées et adressées par écrit au Conseil Municipal de Bovernier dans le délai de trente jours à compter de la présente publication.

Point de contact

Canton du Valais - Service de la mobilité, Kanton Wallis - Dienststelle für Mobilität
Rue des Creusets 5
1950 Sion

Délai à compter de la parution de la présente mise à l'enquête publique

30 jours